

**RAPPORT ANNUEL
EPIC BPIFRANCE
2023**

SOMMAIRE

01	RAPPORT DE GESTION	7	03	COMPTES CONSOLIDÉS	21
1.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'EPIC BPIFRANCE	8	3.1	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	26
1.2	HISTORIQUE DE L'EPIC BPIFRANCE	8	3.2	ANNEXE COMPTABLE	27
1.3	MISSIONS DE L'EPIC BPIFRANCE	9	04	COMPTES INDIVIDUELS	47
1.4	GOVERNANCE	9	4.1	BILAN PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE	48
1.5	INFORMATIONS SUR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES ADMINISTRATEURS	13	4.2	COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE	50
1.6	COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023	16	4.3	ANNEXE COMPTABLE	51
1.7	RAPPORT D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 ..	16	05	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61
02	ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	19	5.1	RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	62
2.1	ORGANIGRAMME CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE	20	5.2	RAPPORT SUR LES COMPTES INDIVIDUELS	64
			06	ANNEXES	67
			6.1	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE BPIFRANCE	68
			6.2	ORGANIGRAMME DU RÉSEAU DE BPIFRANCE	69

MESSAGE DU PRESIDENT



Christian BODIN

Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance

Malgré les chocs majeurs et répétés que subit l'économie mondiale depuis 2020, les comptes 2023 de l'EPIC Bpifrance (ci-après également dénommé l'"EPIC" et l'"Etablissement") traduisent la **poursuite des performances financières solides du groupe Bpifrance, dont l'EPIC Bpifrance et la Caisse des dépôts détiennent chacun 49,18% du capital.**

Ces performances sont la conséquence du modèle économique mis en place par la société anonyme Bpifrance dont la forte activité au bénéfice des entreprises françaises (63 Md€ ont été injectés dans le financement de l'économie française en 2023) s'est déroulée en dégageant une rentabilité satisfaisante.

L'exercice social 2023 de l'EPIC Bpifrance est fortement marqué par les conséquences comptables de la mise en gestion extinctive du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII), qui avait perdu de sa pertinence avec l'ouverture des très importants crédits inscrits tant dans le PIA 4 que dans le cadre de France 2030.

Le **volume du bilan de l'Etablissement a ainsi baissé de 10 Md€ pour s'établir à 41,2 Md€** ; les ressources et les dépenses vont également diminuer (de l'ordre de 250 M€ en moyenne par rapport à la période 2018/2022).

Le **résultat net social de l'EPIC Bpifrance passe de 387,4 M€ en 2022 à un niveau sans précédent de 2 832,6 M€ en 2023** grâce à la constatation de plus-values comptables (2 906,6 M€) liées aux reprises des actifs patrimoniaux (actions d'EDF et de TSA) qui dotaient le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Ces plus-values ne sont toutefois pas intégrées au résultat net consolidé part du groupe, exprimé en normes IFRS (à la différence des comptes sociaux exprimés en normes françaises), qui ressort à 190,6 M€ en 2023 (contre 880,4 M€ en 2022). La baisse significative des revenus du FII et la remontée vers l'Etat des revenus libres d'emploi du FII (309 M€) sont les causes de cette baisse du résultat consolidé, en 2023.

A l'avenir, les comptes de l'EPIC Bpifrance vont se situer davantage dans le prolongement de la situation antérieure à 2018 (et à la création du FII), avec des ressources propres constituées essentiellement des dividendes perçus par l'EPIC en provenance de la société anonyme Bpifrance, complétés par les commissions perçues par l'Etablissement en rémunération de son rôle de garant des émissions obligataires de la société anonyme Bpifrance.

Les bons résultats de l'Etablissement sont aussi la traduction de son **intervention dans l'ensemble des processus de financement des activités croissantes du groupe Bpifrance**. En 2023, l'EPIC Bpifrance a en effet poursuivi les missions confiées par les pouvoirs publics, au bénéfice du groupe Bpifrance, comme l'illustrent les chiffres significatifs ci-dessous :

- Le montant des **engagements de garantie de l'EPIC en faveur des émissions obligataires de la société anonyme Bpifrance** est désormais de **50,1 Md€ à fin 2023** (contre 48,3 Md€ à fin 2022) ;

- La taille du **bilan social de l'EPIC demeure massive** même après la reprise par l'Etat des actifs patrimoniaux du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie. Alors que le montant du bilan était de 16,7 Md€ fin 2017, il s'établit à 41,2 Md€ en 2023, grâce notamment aux **dotations des programmes PIA et France 2030**. Sur la même période, les **capitaux propres sont passés de 10,3 Md€ à 11,3 Md€**.
- **L'EPIC est l'un des principaux opérateurs des programmes financés par l'Etat à travers le budget du Secrétariat général pour l'Investissement (SGPI)**. A fin 2023, les ressources reçues au titre des programmes PIA 4/France 2030 s'élèvent à 29,1 Md€ : les dotations du SGPI représentent désormais plus de 70 % du bilan de l'Etablissement. Le rôle de souscripteur de l'EPIC Bpifrance comme souscripteur de nombreux fonds lancés par le groupe Bpifrance est à souligner (le dernier en date étant le FNA 3).
- Les compétences de l'EPIC ont été élargies à la **gestion pour compte de tiers** avec pour objet d'abord les **Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT)** (426 M€ de capital et de créances d'associé), puis avec la montée en puissance de **French Tech souveraineté**, pour lequel l'EPIC a reçu une dotation initiale de 650 M€ (cette dotation sera abondée de 400 M€ en 2024) et a déjà investi dans 14 entreprises.

La gouvernance de l'EPIC Bpifrance s'est adaptée à l'élargissement du rôle qui lui a été confié : le **conseil d'administration s'est ainsi réuni à 7 reprises en 2023** pour gérer les fonds confiés à l'Etablissement, **financer les actions du groupe Bpifrance en direction des entreprises et autoriser la signature des nombreuses conventions passées avec l'Etat** (notamment dans le cadre du déploiement de France 2030), **les Régions et les organisations professionnelles**. Ce rythme est un peu moins soutenu que les trois années précédentes où, avec près de 12 réunions par an, le conseil d'administration de l'EPIC avait fait preuve de sa **réactivité pour adopter les dispositions destinées à mettre en œuvre les mesures contracycliques gérées par la société anonyme Bpifrance et souhaitées par l'Etat**.

Les très bons résultats financiers enregistrés par l'Etablissement ces dernières années montrent la forte résilience, dans un contexte de crises multiples pour les entreprises (coût de l'énergie, guerre en Ukraine, hausse des taux), du modèle d'intervention du groupe Bpifrance et de ses mécanismes de financement, dans lesquels l'EPIC Bpifrance joue un rôle déterminant.

Dans un cadre qui s'annonce encore difficile, l'EPIC Bpifrance continuera de jouer son **rôle d'appui au groupe Bpifrance** pour assurer le **développement des entreprises françaises**, les accompagner dans leur **décarbonation, promouvoir l'innovation** et **favoriser la réindustrialisation des territoires**.



RAPPORT DE GESTION

1.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'EPIC BPIFRANCE	8	1.6 COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023	16
1.2 HISTORIQUE DE L'EPIC BPIFRANCE	8	1.7 RAPPORT D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	16
1.3 MISSIONS DE L'EPIC BPIFRANCE	9	1.7.1 Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance	16
1.4 GOUVERNANCE	9	1.7.2 Activité et chiffres clés	17
1.4.1 Conseil d'administration au 31 décembre 2023	11	1.7.3 Perspectives pour 2024	18
1.4.2 Direction générale	12	1.7.4 Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance	18
1.5 INFORMATIONS SUR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES ADMINISTRATEURS	13		

1.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'EPIC BPIFRANCE

L'EPIC Bpifrance est un établissement public à caractère industriel et commercial de droit français, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil. Il dispose d'un code APE (8413Z) et d'un numéro LEI (969500ISDAV00KBJ0122).

L'EPIC Bpifrance a été immatriculé pour la première fois au registre du commerce et des sociétés le 24 août 2005 sous la dénomination EPIC OSEO.

Le siège de l'EPIC Bpifrance est situé en France, au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex (téléphone : 01.41.79.80.00).

1.2. HISTORIQUE DE L'EPIC BPIFRANCE

L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (anciennement EPIC OSEO) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion d'OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion-absorption par OSEO financement, devenu la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, la Banque Publique d'Investissement regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. Sa création a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance) et de la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance). Au même titre que les entités

regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement, dénommées désormais respectivement Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance) est devenue une filiale d'une société dénommée BPI-Groupe puis Bpifrance SA, détenue à parité par l'EPIC Bpifrance et par la Caisse des Dépôts.

Depuis sa création, les missions de Bpifrance se sont accrues:

- depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance opère la gestion des garanties publiques au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat au travers de sa filiale à 100% Bpifrance Assurance Export;
- en décembre 2018, Bpifrance a acquis auprès de la Caisse des Dépôts les actions composant le capital de CDC International Capital, une société ayant pour mission le développement de relations partenariales de long terme avec des fonds souverains étrangers, dans le but de réaliser des opérations de co-investissement en France et à l'international;
- depuis le 1^{er} janvier 2019, Bpifrance est l'acteur public central en matière de soutien à la création d'entreprise. Avant cette date, cette offre était déployée par la Caisse des Dépôts et l'Agence France Entrepreneur (AFE).

Le 18 décembre 2020, par décision des assemblées générales extraordinaires de Bpifrance SA et Bpifrance Financement, Bpifrance SA a été absorbée par sa filiale Bpifrance Financement. Depuis cette date, la dénomination sociale de la holding du groupe Bpifrance est Bpifrance. **Au 31 décembre 2023, l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts détiennent chacun 49,18% du capital de Bpifrance** et l'Etat détient une action Bpifrance, prêtée par l'EPIC Bpifrance le 18 décembre 2020.

1.3. MISSIONS DE L'EPIC BPIFRANCE

L'établissement public Bpifrance a pour objet :

- de promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies. A cet égard, l'EPIC Bpifrance est notamment un des opérateurs majeurs du Programme d'Investissements d'Avenir, et du programme France 2030;
- de favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises; et
- d'encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Par ailleurs, il opère une mission de garantie des émissions obligataires effectuées par Bpifrance.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement public Bpifrance des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties. Ces conventions peuvent prévoir la création d'un comité local d'orientation chargé de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la société anonyme Bpifrance et ses filiales de leurs missions au niveau régional et sur la cohérence de leurs orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique. Ce comité adresse ses avis aux organes régionaux de direction de la société anonyme Bpifrance.

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.

C'est dans ce cadre que l'EPIC Bpifrance attribue à Bpifrance et à ses filiales la mise en œuvre des programmes pour lesquels il a reçu des financements de la part de l'Etat.

Le groupe Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, la Banque Publique d'Investissement :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- contribue au développement des innovations technologiques et managériales ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

1.4. GOUVERNANCE

En 2023, le conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance a tenu sept instances (dont une dans le cadre d'une consultation écrite).

- Dans le cadre de la réunion du 22 mars 2023, le conseil a :
 - fixé la rémunération de la garantie consentie par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance pour l'ensemble de l'année 2023 ;
 - approuvé les frais de gestion réels 2022 de Bpifrance dans le cadre des conventions « Deeptech » et « Grands défis » ;
 - approuvé une convention financière relative aux dispositifs d'accompagnement dédiés à la réindustrialisation et à la transition énergétique et écologique des entreprises, à conclure entre l'EPIC et Bpifrance Participations ;

- approuvé une convention relative au déploiement de la 6^{ème} promotion de « Pays de la Loire Accélérateur », à conclure entre la région Pays de la Loire, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- approuvé un avenant n°5 à la convention relative au déploiement de la 4^{ème} promotion de l'accélérateur PME Auvergne-Rhône-Alpes, à conclure entre la région Auvergne-Rhône-Alpes, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- approuvé un avenant n°6 à la convention relative au déploiement de la 6^{ème} promotion de l'accélérateur PME Auvergne-Rhône-Alpes, à conclure entre la région Auvergne-Rhône-Alpes, Bpifrance Participations et l'EPIC ;

- approuvé une convention relative au déploiement des 5 premières promotions de l'accélérateur croissance Nouvelle Aquitaine, à conclure entre la région Nouvelle-Aquitaine, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- approuvé une convention relative au déploiement de 3 promotions des accélérateurs Occitanie croissance et international, à conclure entre la région Occitanie, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; et
- renouvelé les mandats des commissaires aux comptes (KPMG et Mazars) pour une durée de 6 exercices.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 5 mai 2023, le conseil a :
 - approuvé une convention-cadre de partenariat relative au programme commun pour la transition des PME et ETI, à conclure entre l'ADEME, Bpifrance et l'EPIC et la documentation associée (en ce inclus la convention relative à la subvention France Nation Verte et la convention relative au FGI « Ademe-Bpifrance Subvention verte ») ;
 - approuvé une convention financière relative aux frais de gestion de France 2030, à conclure entre l'Etat et l'EPIC ; et
 - approuvé un avenant aux conventions relatives à l'action « accélération de la croissance (fonds propres) » pour les volets « fonds ecotechnologies 2 » et « société de projets industriels 2 » et « fonds national de venture industriel – FNVI », ainsi qu'à l'action « aides à l'innovation "bottom-up" (fonds propres) » pour le volet « multicap croissance - MC4 », à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC.
- Dans le cadre de la réunion du 22 mai 2023, le conseil a :
 - autorisé la cession à l'Etat de 12 357 234 actions EDF, perçues par l'EPIC au titre du dividende 2021 d'EDF.
- Dans le cadre de la réunion du 20 juin 2023, le conseil a :
 - approuvé une convention relative à l'accélération du plan Deeptech et aux enjeux de souveraineté, notamment industrielle, à conclure entre l'Etat, Bpifrance et l'EPIC et la documentation associée (en ce inclus la convention relative au fonds de garantie d'intervention « All Deeptech 2 ») ;
 - approuvé une convention relative au Plan France 2030 (action « Accélération de la croissance (fonds propres) »), relative au volet « Fonds Deeptech », à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC ;
 - approuvé une convention relative au guichet des agroéquipements, à conclure entre l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer FranceAgriMer, Bpifrance et l'EPIC, en présence de l'Etat (SGPI) ;
 - approuvé une convention relative au plan France 2030 (action « Aides à l'innovation "bottom-up" (fonds propres) » - volet « Scale-up Europe »), à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC et la documentation associée ;
- approuvé un avenant à la convention de partenariat « plan d'investissement dans la compétence » relative aux accélérateurs « Entrepreneuriat pour Tous », à conclure entre l'Etat, Bpifrance et l'EPIC ;
- approuvé un avenant à la convention relative au déploiement des promotions 3 et 4 de l'accélérateur PME Grand Est, à conclure entre la région Grand Est, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- approuvé une convention relative au déploiement des promotions 5, 6 et 7 de l'accélérateur PME Hauts-de-France, à conclure entre la région Hauts-de-France, le groupe IRD, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- approuvé une convention relative au déploiement des promotions 3, 4 et 5 de l'accélérateur croissance région Hauts-de-France – Métropole Européenne de Lille, à conclure entre la région Hauts-de-France, la métropole européenne de Lille, Bpifrance Participations et l'EPIC ; et
- approuvé une convention relative au déploiement des promotions 6, 7 et 8 de Sud accélérateur, à conclure entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agence d'attractivité et de développement économique de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bpifrance Participations et l'EPIC.
- Dans le cadre de la réunion du 4 octobre 2023, le conseil a :
 - approuvé une convention relative au déploiement de la première promotion de l'accélérateur Transition énergétique et écologique (TEE) Centre Val-de-Loire, à conclure entre la région Centre-Val de-Loire, l'Ademe, Bpifrance Participations et l'EPIC.
- Dans le cadre de la réunion du 24 novembre 2023, le conseil a :
 - approuvé un avenant n°1 de la convention de prestation de services Fonds pour l'innovation et l'industrie (FII), à conclure entre Bpifrance, Bpifrance Investissement et l'EPIC ;
 - approuvé une convention relative au Plan France 2030 (action « Accélération de la croissance [fonds propres] »), relative au volet « Fonds national d'amorçage n°3 », à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC ; et
 - approuvé une version modifiée de la convention relative au déploiement de « l'accélérateur horizon Nouvelle-Aquitaine », à conclure entre la région Nouvelle-Aquitaine, Bpifrance Participations et l'EPIC.
- Dans le cadre de la réunion du 19 décembre 2023, le conseil a :
 - fixé la rémunération de la garantie qui sera consentie en 2024 par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance dans le cadre de ses émissions de titres de créance moyen long terme et court terme ;
 - autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente au plan de financement 2024 de Bpifrance ;
 - approuvé le budget 2024 de l'EPIC Bpifrance ;
 - approuvé l'affectation de la programmation Grands défis 2019 au gestionnaire Bpifrance au titre du Grand défi « Automatisation de la cybersécurité pour rendre les systèmes durablement résilients aux cyberattaques » ;

- approuvé la réduction à concurrence de 3,0 M€ de l'affectation décidée par le conseil d'administration au gestionnaire Bpifrance au titre du Grand défi « Biomédicaments : améliorer les rendements et maîtriser les coûts de production » ;
- approuvé un avenant n°1 à la convention sur le FII, à conclure entre l'Etat et l'EPIC ;
- approuvé la remontée à l'Etat, à concurrence de 308,6 M€, de revenus non programmés ;
- approuvé une convention-cadre relative aux dispositifs d'accompagnement en faveur de la TEE des entreprises et de la réindustrialisation, à conclure entre l'Etat, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- approuvé une convention financière relative aux dispositifs d'accompagnement en faveur de la TEE des entreprises et de la réindustrialisation pour l'exercice 2024, à conclure entre l'Etat, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- approuvé une convention de partenariat pour la mise en place du dispositif VTE Export, à conclure entre Business France, Bpifrance Participations et l'EPIC ; et
- approuvé une convention relative au déploiement de l'accélérateur TEE Centre Val-de-Loire entre la région Centre Val-de-Loire, l'Ademe, Bpifrance Participations et l'EPIC.

1.4.1. Conseil d'administration au 31 décembre 2023

1.4.1.1 • Président du conseil d'administration

Christian BODIN

Chef de mission de contrôle économique et financier honoraire

Adresse professionnelle : EPIC Bpifrance, 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

Dernière nomination : Décret du Président de la République en date du 18 décembre 2023

1.4.1.2 • Administrateurs représentant l'Etat

Emmanuelle BENHAMOU

Adjointe au pôle audit et comptabilité de l'Agence des Participations de l'Etat,

Adresse professionnelle : Agence des Participations de l'Etat, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nomination : Décret en date du 13 décembre 2023

Armel CASTETS

Sous-Directeur par intérim du « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction générale du Trésor

Adresse professionnelle : Direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nomination : Décret en date du 13 décembre 2023

Géraldine LEVEAU

Secrétaire générale adjointe du Secrétariat général pour l'investissement

Adresse professionnelle : Secrétariat général pour l'investissement, Hôtel de Cassini, 32, rue de Babylone, 75007 Paris

Nomination : Décret en date du 13 décembre 2023

David HELM

Chef du pôle financement de l'innovation et propriété intellectuelle au sein de la Direction générale des Entreprises

Adresse professionnelle : Direction générale des Entreprises, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nomination : Décret en date du 13 décembre 2023

Arnaud WIEBER

Chef du bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation au sein de la Direction du Budget

Adresse professionnelle : Direction du Budget, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nomination : Décret en date du 13 décembre 2023

Estelle DHONT PELTRAULT

Cheffe du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Adresse professionnelle : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 1 rue Descartes, 75231 PARIS CEDEX 05

Nomination : décret en date du 13 décembre 2023

• Invité**Emanuel CHARRON**

Commissaire du gouvernement

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

Bernard ZAKIA

Commissaire du gouvernement adjoint

1.4.2. Direction générale**Christian BODIN**

Directeur général

1.5. INFORMATIONS SUR LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES ADMINISTRATEURS

• Président-Directeur général

Christian BODIN

Biographie

Christian BODIN est depuis mai 2019, Président-Directeur général de l'établissement public industriel et commercial Bpifrance, actionnaire à hauteur de 49,18% de la société anonyme Bpifrance (à parité avec la Caisse des Dépôts).

Ancien élève de l'ENA (promotion Voltaire), diplômé de Sciences-Po Paris, titulaire du CAPA et d'une licence en droit privé, il a exercé ses fonctions au Ministère des Transports, puis à la Caisse des Dépôts et à partir de 1985 au Ministère de l'Economie et des Finances.

Au sein de ce ministère il a travaillé à la Direction du Budget (1985-1990 : chef des bureaux Emploi puis Culture), à la Direction des relations économiques extérieures (Mission économique régionale à Abidjan 1995-1999, Directeur régional du commerce extérieur Midi-Pyrénées 1999-2001) et à la Direction générale du Trésor (Mission économique en Arabie Saoudite 2001-2005, inspecteur des services extérieurs 2005-2006). Il est affecté entre 1990 et 1995 au ministère des DOM-TOM en tant que sous-directeur des affaires économiques.

Nommé Contrôleur général économique et financier en 2006 au sein de la Mission de contrôle des activités financières (qui relève de la Direction générale du Trésor), il est Commissaire du gouvernement notamment auprès de la Banque Postale, de la Caisse de Garantie du Logement locatif social et de sociétés de financement du cinéma. Parallèlement à ces fonctions, il contribue, en tant que rapporteur extérieur, aux travaux de la 1ère Chambre de la Cour des comptes de 2008 à 2012.

En 2013, Christian BODIN est nommé à la Mission de contrôle auprès du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), ses attributions étant étendues au contrôle économique et financier auprès du groupe AREVA en 2014.

En 2015, il est nommé Chef de Mission de contrôle général économique et financier, en conservant ses attributions jusqu'en juin 2018.

Christian BODIN est également censeur de l'Agence nationale de la recherche. Il est chevalier de l'ordre National du Mérite.

Mandats en cours :

- Censeur au Conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

• Administrateurs représentant l'Etat

Emmanuelle BENHAMOU

Biographie

Emmanuelle BENHAMOU est adjointe au pôle audit et comptabilité de l'Agence des Participations de l'Etat, depuis 2021. Diplômée d'HEC Paris et d'expertise-comptable, elle a auparavant occupé des postes d'auditeur et consultant financier chez Ernst & Young de 2013 à 2017, de contrôleur financier chez Banijay de 2017 à 2019, puis de contrôleur de gestion chez Eramet de 2019 à 2021.

Mandats en cours :

- Administrateur représentant l'Etat au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Armel CASTETS

Biographie

A l'issue de sa scolarité à l'École Nationale d'Administration (Promotion Jean-Jacques Rousseau), Armel CASTETS a commencé sa carrière à la Direction générale du Trésor, sur le fonctionnement du système monétaire international et le G20, puis les affaires bancaires. Il la quitte pour rejoindre le Fonds monétaire international en juillet 2016 comme administrateur suppléant, puis la Vice-Présidence Afrique de la Banque mondiale de 2019 à 2021. En septembre 2021, il est de retour à la Direction générale du Trésor comme chef du bureau Épargne et marchés financiers. Depuis septembre 2023, il est sous-directeur par intérim de la sous-direction du financement des entreprises et du marché financier.

Mandats en cours :

- Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration, membre du comité des risques de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Géraldine LEVEAU

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un DESS en administration du politique de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I), Géraldine LEVEAU est Secrétaire générale adjointe pour l'investissement, en charge de France 2030, depuis le 25 mai 2021.

Avant cela, elle a notamment travaillé à la région Île-de-France en tant que chargée de mission entre 2005 et 2011 et a entre autres officié pendant quatre ans à l'agence de développement économique et d'innovation Paris Région, comme responsable du Réseau régional de l'innovation.

Elle a rejoint la Direction générale des Entreprises en 2016 d'abord comme adjointe au chef du bureau de l'innovation, de la R&D et de la propriété industrielle puis comme directrice de projets Ecosystèmes d'innovation et startups. Elle a été conseillère en charge de l'innovation, des start-ups et du numérique au cabinet de Frédérique Vidal d'août 2020 à sa prise de fonction au SGPI.

Mandats en cours :

- Représentante de l'Etat au conseil d'administration d'Euroapi

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

David HELM

Biographie

David HELM est le chef du pôle propriété industrielle et financement de l'innovation à la sous-direction de l'innovation de la Direction générale des Entreprises depuis le 1^{er} mai 2023. Titulaire d'une maîtrise d'histoire médiévale de l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne et d'un DEA d'histoire médiévale de l'université de Versailles-Saint Quentin, agrégé d'histoire, il est ancien élève de l'École Normale Supérieure Lettres et sciences Humaines et de l'École nationale d'administration.

Il a été enseignant dans le secondaire de 2005 à 2012, adjoint au chef du bureau des biens et services culturels à la DGCCRF de 2015 à 2017, chef du bureau du droit international public au ministère des Armées de 2017 à 2021 et directeur de projets chargé des investissements étrangers et de l'évaluation des menaces au SISSE (service de l'intelligence et de la sécurité économiques, DGE) de 2021 à 2023.

Mandats en cours :

- Membre expert au comité innovation de Bpifrance

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Arnaud WIEBER

Biographie

Administrateur des services du Sénat depuis 2015, Arnaud WIEBER a intégré en 2019 le cabinet du ministre de l'action et des comptes publics comme conseiller chargé du Parlement et des comptes sociaux. Il a rejoint la direction du Budget en 2020 comme chef du bureau des collectivités locales et dirige depuis 2022 le bureau de l'énergie, des participations, de l'industrie et de l'innovation, qui assure la tutelle de Bpifrance et de l'EPIC Bpifrance.

Mandats en cours :

- Administrateur d'Institut-Mines-Télécom (IMT) ;
- Administrateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris) ;
- Administrateur du Groupement des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) ;
- Administrateur de l'Institut de recherche et de sûreté nucléaire (IRSN) ;
- Administrateur de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- Administrateur du Laboratoire national de métrologie et d'essai (LNE) ;
- Administrateur de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA)

Estelle DHONT PELTRAULT

Biographie

Ancienne élève de l'Ecole Nationale Supérieure de Cachan et docteure en sciences économiques, Estelle DHONT-PELTRAULT est cheffe du service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation depuis le 19 décembre 2023.

Elle a auparavant été professeure agrégée d'économie et gestion (2002-2004) puis chargée d'études économiques au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2004-2008) et chargée de mission au Centre d'Analyse Stratégique auprès du Premier ministre (2008-2012).

Elle a rejoint la Direction générale du Trésor en 2012 où elle a occupé d'abord les fonctions d'adjointe au chef du bureau « politique industrielle, recherche et innovation », puis d'adjointe au chef du bureau « marché du travail et politiques de l'emploi » avant de devenir cheffe du bureau « activités tertiaires et concurrence » jusqu'en 2018.

Elle a rejoint par la suite la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation en tant que chargée de mission "économie de la recherche et de l'innovation", avant de devenir en 2020 adjointe au chef du service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale.

Mandats en cours :

- Commissaire du Gouvernement auprès de l'Association Nationale de la recherche technologique (ANRT)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- Membre suppléant de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC)(juillet 2016-mars 2019)

1.6. COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Mazars

Représenté par Matthew BROWN

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

KPMG SA

Représenté par Ulrich SARFATI

2, avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Mazars a été renouvelé par le conseil d'administration le 22 mars 2023, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de KPMG SA a été renouvelé par le conseil d'administration le 22 mars 2023, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2028.

1.7. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

1.7.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

I. Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

Financement de l'innovation par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII)

- En 2023, le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie a été mis en gestion extinctive. L'Etat a repris les actifs constituant le patrimoine du FII (actions EDF, actions TSA et dotations en numéraire). Ces reprises n'empêchent toutefois pas la poursuite du déploiement de ressources à destination des programmes d'innovation visés, avec notamment des décaissements à destination des opérateurs des dispositifs d'innovation financés par le FII à hauteur de 21 M€ en 2023 (contre 471 M€ en 2022).

Financement des projets d'innovation par France 2030

- En 2023, l'EPIC Bpifrance demeure l'un des premiers opérateurs de France 2030 avec la poursuite du déploiement de nombreux dispositifs d'envergure.
- Le plan d'investissement France 2030 présenté le 12 octobre 2021 par le président de la République traduit une double ambition : **(i)** transformer durablement des secteurs clés de l'économie française par l'innovation technologique et **(ii)** positionner la France en leader du monde de demain. Doté de 54 Md€, dont 20 Md€ issus du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) 4 dont il poursuit les engagements, le plan d'investissement France 2030 est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts et Bpifrance.

Dividendes versés par la société anonyme Bpifrance

- En 2023, la société anonyme Bpifrance a versé à l'EPIC Bpifrance 260,9 M€ de dividendes : 200,7 M€ au titre du solde de dividendes de l'exercice 2022 et 60,2 M€ d'acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2023.
- L'EPIC Bpifrance a versé un dividende de 260 M€ à son actionnaire (Etat) en juillet 2023.

II. Faits marquants concernant le groupe Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2023 et les perspectives 2024 de Bpifrance et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels des entités concernées, publiés sur le site internet de Bpifrance (www.bpifrance.fr, rubrique « Investisseurs »).

III. Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice 2023

Néant.

1.7.2. Activité et chiffres clés

L'EPIC Bpifrance exerce quatre missions principales :

- il porte la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts, dans le capital de Bpifrance et a veillé en 2023 à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine de l'Etat ;
- il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance. Dans ce cadre, l'EPIC Bpifrance ainsi que les émissions obligataires de Bpifrance bénéficient de notations alignées sur celles de l'Etat ;
- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du PIA/ France 2030 ;
- il gère les dispositifs financés par le Fonds pour l'innovation et l'Industrie.

Les ressources de l'EPIC Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'EPIC Bpifrance peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

Les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance représentent un montant de 50,1 Md€ au 31 décembre 2023 qui se décompose de la manière suivante :

- 38,1 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre des programmes EMTN (dont 2,3 Md€ au titre des intérêts) ;
- 10,4 M€ au titre d'emprunts bilatéraux (dont 0,4 M€ au titre des intérêts) ;
- 4 Md€ au titre du programme NEU MTN ;
- 8 Md€ au titre du programme NEU CP/ EUR CP.

Les ressources obligataires recrutées par Bpifrance en 2023 représentent un total d'émissions sur l'année de 6,1 Md€.

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 12 juin 2020 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté de 35 à 45 Md€.

Le programme EMTN a ainsi représenté 100 % du refinancement à moyen et long terme effectué en 2023 par Bpifrance.

Au total, la répartition des encours de refinancement selon les prêteurs est la suivante au 31 décembre 2023 :

- les investisseurs dans les programmes EMTN et BMTN représentent 85,1 % des encours,
- la Banque Centrale Européenne via les programmes de politique monétaire, 14,27 %,
- l'EPIC Bpifrance, 0,65 %, et
- la Caisse des Dépôts, 0,02 %.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 13,4 Md€ au 31 décembre 2023, contre 7,14 Md€ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 88%.

Cette augmentation est notamment due aux titres donnés en pension qui s'élevaient à 7,08 Md€ au 31 décembre 2023, contre 1,764 Md€ au 31 décembre 2022, soit une progression de 301 %.

Au 31 décembre 2023, la répartition selon l'origine des ressources du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle, soit 42 Md€ d'encours, est la suivante :

- 35,774 Md€, soit 85 %, de ressources recrutées sur le marché financier dans le cadre du programme EMTN ;
- 6 Md€, soit 14,27 %, de refinancement à moyen terme auprès de la BCE (TLTRO) ;
- 0,27 Md€, soit 0,65 %, de ressources publiques provenant essentiellement du Programme d'Investissements d'Avenir par l'intermédiaire de l'EPIC Bpifrance ;
- 0,01 Md€, soit 0,02 %, d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD.

Les ressources adossées à l'activité de garantie exercée par Bpifrance et par Bpifrance Régions, d'un montant de 6,98 Md€ au 31 décembre 2023 sont en très légère augmentation par rapport à 2023.

Les encours des certificats de dépôt atteignaient quant à eux un montant de 7,08 Md€ au 31 décembre 2023, contre 5,4 Md€ au 31 décembre 2022.

Les refinancements auprès de la Banque Centrale Européenne sont constitués au 31 décembre 2023 de 6 Md€ de ressources recrutées dans le cadre du TLTRO.

1.7.3. Perspectives pour 2024

En 2024, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement et par la garantie du plan de financement 2024 de Bpifrance. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme, par emprunt obligataire sous programmes EMTN/NEU MTN et par emprunts bilatéraux.

1.7.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance

La présentation des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n°2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence et les comptes de l'entité mère. Le total du bilan représente un montant de 41,6 Md€ contre 53,1 Md€ en 2022. Cette diminution est principalement due à la reprise des actifs patrimoniaux du FII (actions EDF et TSA, dotation en numéraire) pour un montant de 14,2 Md€ (équivalent valeur au 31/12/2022).

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance comprend notamment les opérations suivantes :

- les produits financiers du FII pour 12,0 M€ (intérêt de la dotation en numéraire)
- les produits issus des commissions de garantie des émissions de la société anonyme Bpifrance pour 54,4 M€ ;
- les charges de dépréciations de créances du FII pour 40,7 M€ liées à l'utilisation des fonds par les bénéficiaires.

Le résultat consolidé est également constitué par l'intégration de la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 534,0 M€ (contre 737,2 M€ en 2022). Les dividendes perçus de la société anonyme Bpifrance sont neutralisés du fait de la mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe est de 190,6 M€ contre 880,4 M€ en 2022.

Les comptes individuels de l'EPIC Bpifrance

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

Ils se caractérisent cette année par une baisse des revenus du FII en lien avec la reprise des ses actifs par l'Etat (de 320,2 M€ en 2022 à 12,0 M€ en 2023). La société anonyme Bpifrance a versé en juin 2023 à l'EPIC Bpifrance un solde de dividendes 2022 de 200,7 M€ et en décembre 2023 un acompte sur dividendes 2023 de 60,2 M€.

Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 54,4 M€ représentant la rémunération de la garantie consentie par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance dans le cadre de ses émissions de titres de créance. Les revenus

nets de l'EPIC Bpifrance sont notamment diminués des dépréciations de créances constatées sur l'actif du FII pour 40,7 M€ ainsi que par le financement de l'activité d'Accompagnement de Bpifrance Investissement (41,5 M€).

Les charges d'exploitation de l'EPIC Bpifrance (16,3 M€) représentent principalement le prélèvement des intérêts capitalisés dans le fonds de réserve (14,4 M€) et crédités dans les fonds de garantie conformément à l'article 3-1 de la convention de constitution et de fonctionnement des fonds de réserve. Le solde des charges d'exploitation correspond essentiellement à la facturation de moyens mis à disposition par Bpifrance et Bpifrance Investissement à l'EPIC Bpifrance et à la charge de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

L'EPIC Bpifrance a dans le cadre de la mise en gestion extinctive du FII, effectué plusieurs opérations exceptionnelles :

- L'opération de reprise par l'Etat des titres EDF en mai 2023 a engendré un produit comptable exceptionnel de 334,4 M€ ;
- L'opération de reprise par l'Etat des titres TSA en septembre 2023 a engendré un produit comptable exceptionnel de 2 572,2 M€ ;
- L'engagement de reversement des revenus non programmés a généré une charge de 308,6 M€ ;

Le résultat net social de l'EPIC Bpifrance s'élève à 2 832,6 M€.

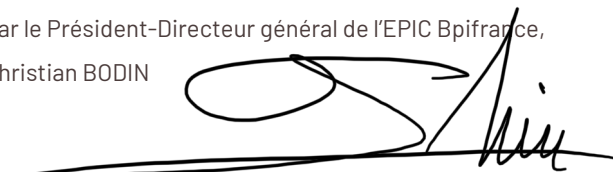
L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 41,2 Md€ au 31 décembre 2023 (contre 51,5 Md€ au 31 décembre 2022). Ses engagements hors bilan (qui traduisent les garanties données ou engagements) sont en hausse de 1,8 Md€, à 50,1 Md€ au 31 décembre 2023 (contre 48,3 Md€ au 31 décembre 2022).

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance s'élève à 10,4 Md€. L'actif patrimonial du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (actions TSA, actions EDF et dotation en numéraire) a été repris en intégralité par l'Etat en 2023, engendrant une diminution de l'actif de l'ordre de 12,1 Md€.

Les autres variations du bilan de l'EPIC Bpifrance sont principalement expliquées par les nouvelles dotations (obtenues ou à recevoir) liées au PIA 4/France2030.

Le 25 mars 2024,

Par le Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance,
Christian BODIN



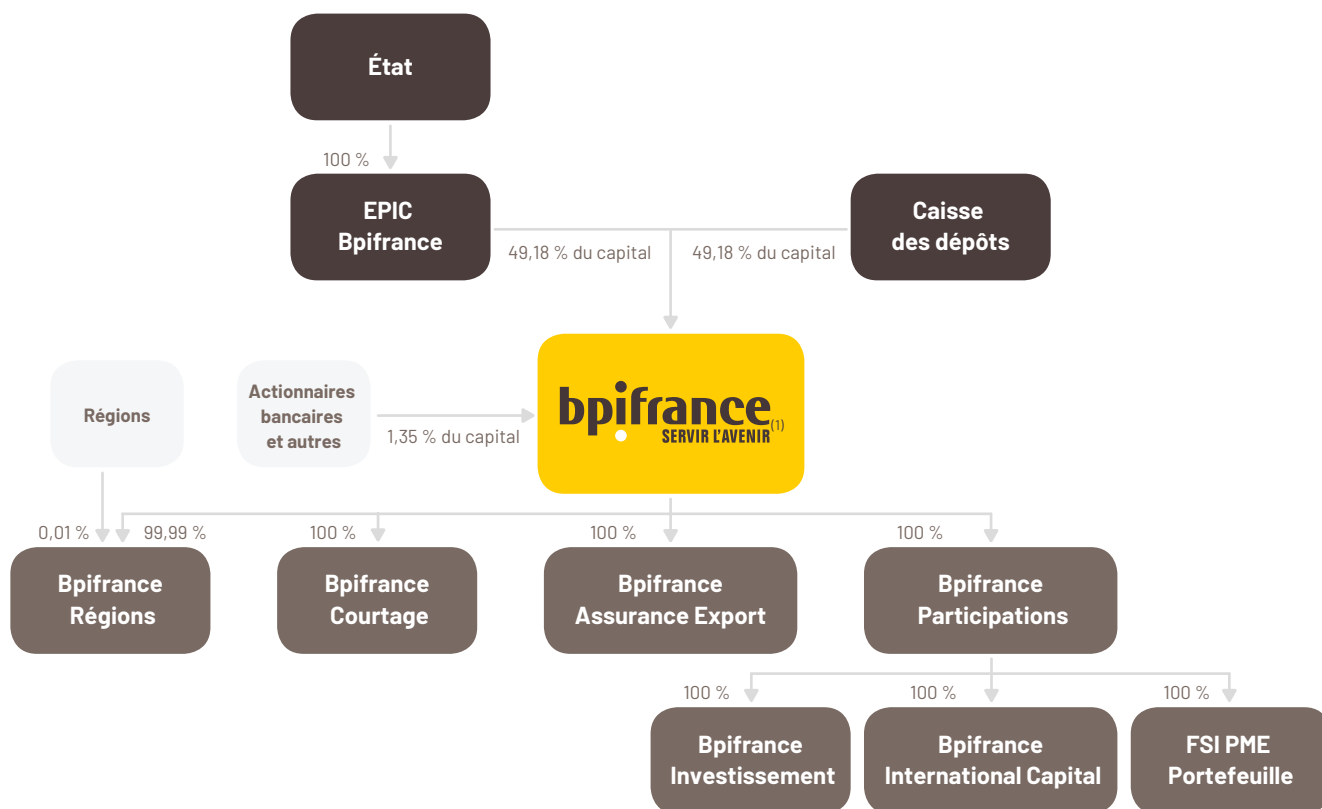


ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

2.1	ORGANIGRAMME CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE	20
------------	--	-----------

2.1. ORGANIGRAMME CAPITALISTIQUE DU GROUPE BPIFRANCE

Organigramme du groupe Bpifrance au 31 décembre 2023



(1) Bpifrance détient 0,29 % de son capital

L'organigramme fonctionnel de Bpifrance et l'organigramme du Réseau de Bpifrance sont joints respectivement en Annexe 6.1 et en Annexe 6.2.



COMPTES CONSOLIDÉS

3.1	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	26	3.2	ANNEXE COMPTABLE	27
------------	---	-----------	------------	-------------------------------	-----------

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

ACTIF (en M€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Ecart d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	6.1	0,0	10 668,2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.2	14 882,8	13 632,6
Autres actifs financiers non courants	6.3	940,7	4 531,5
Actifs d'impôts différés		0,0	0,0
ACTIFS NON COURANTS		15 823,5	28 832,3
Créances clients et créances diverses	6.4	18 036,3	16 753,7
Actifs d'impôts courants		16,6	17,1
Autres actifs financiers courants	6.3	88,0	439,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.5	7 640,5	7 068,3
ACTIFS COURANTS		25 781,4	24 278,6
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		41 604,9	53 110,9

PASSIF (en M€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital et réserves liées		7 135,4	22 136,9
Réserves consolidées		7 382,0	3 659,5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 005,2	2 205,0
Résultat		190,6	880,4
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		15 713,2	28 881,8
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		15 713,2	28 881,8
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes financières diverses	6.6	185,0	272,6
Passifs d'impôts différés		36,5	28,0
PASSIFS NON COURANTS		221,5	300,6
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes financières diverses	6.6	88,0	439,5
Autres passifs financiers	6.7	25 554,3	23 459,3
Passifs d'impôts courants		9,2	0,0
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.8	18,6	29,7
PASSIFS COURANTS		25 670,1	23 928,5
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		41 604,9	53 110,9

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en M€)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-0,3	-0,5
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-59,7	-24,2
Dotations aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES		-60,0	-24,7
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels		0,0	0,0
Résultat de cession sur titres consolidés		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL		-60,0	-24,7
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.2	534,0	737,2
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE		474,0	712,5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.3	1,2	1,7
Coût de l'endettement financier brut	7.3	-1,2	-1,7
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	7.4	-265,6	188,0
Impôts		-17,7	-20,1
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		190,6	880,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		190,6	880,4
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		190,6	880,4

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT NET	190,6	880,4
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	-21,0	-45,8
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	925,2	3 010,2
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	1 045,4	-940,2
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 949,6	2 024,2
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 140,2	2 904,6
<i>Dont part du groupe</i>	2 140,2	2 904,6
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	0,0	0,0
MONTANT DU TRANSFERT EN RÉSERVE D'ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES	3 137,3	-199,6

Tableau de variation des capitaux propres

(en M€)	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	22 136,9	2 896,0	-18,6	1 106,5	26 120,8	0,0	26 120,8
Résultat affecté aux réserves	0,0	1 106,5	0,0	-1 106,5	0,0	0,0	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-217,0	0,0	0,0	-217,0	0,0	-217,0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-199,6	2 179,2	0,0	1 979,6	0,0	1 979,6
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>2 060,8</i>	<i>0,0</i>	<i>2 060,8</i>	<i>0,0</i>	<i>2 060,8</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-81,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-81,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-81,2</i>
<i>Cession d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>-199,6</i>	<i>199,6</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	0,0	880,4	880,4	0,0	880,4
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	9,1	0,0	9,1	0,0	9,1
Écarts de conversion	0,0	0,0	35,5	0,0	35,5	0,0	35,5
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	73,7	-0,2	0,0	73,4	0,0	73,4
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	22 136,9	3 659,5	2 205,0	880,4	28 881,8	0,0	28 881,8
Résultat affecté aux réserves	0,0	880,4	0,0	-880,4	0,0	0,0	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-260,0	0,0	0,0	-260,0	0,0	-260,0
Réduction du capital	-15 001,5	0,0	0,0	0,0	-15 001,5	0,0	-15 001,5
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	3 137,3	-1 154,9	0,0	1 982,4	0,0	1 982,4
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1 966,2</i>	<i>0,0</i>	<i>1 966,2</i>	<i>0,0</i>	<i>1 966,2</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>16,2</i>	<i>0,0</i>	<i>16,2</i>	<i>0,0</i>	<i>16,2</i>
<i>Cession d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>3 137,3</i>	<i>-3 137,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	0,0	190,6	190,6	0,0	190,6
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	4,5	0,0	4,5	0,0	4,5
Écarts de conversion	0,0	0,0	-37,3	0,0	-37,3	0,0	-37,3
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-27,3	-12,1	0,0	-39,4	0,0	-39,4
Autres mouvements	0,0	-7,9	0,0	0,0	-7,9	0,0	-7,9
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	7 135,4	7 382,0	1 005,2	190,6	15 713,2	0,0	15 713,2

3.1. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.5).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en M€)		31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		190,6	880,4
Dotations nettes aux amortissements et provisions		0,0	20,7
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0,0	0,0
Autres produits et charges calculés		0,0	0,0
Plus et moins-values de cession		0,0	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-534,0	-737,2
Dividendes (titres non consolidés)		0,0	232,7
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net		0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		17,7	20,1
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)		0,0	0,0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	(A)	-325,6	416,7
Impôts versés	(B)	0,4	-12,7
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)	(C)	-1 293,5	-11 779,0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	(D) = (A+B+C)	-1 618,7	-11 375,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		0,0	-91,9
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		91,9	117,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		260,9	277,5
Variation des prêts et avances consentis		3 942,2	304,4
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0,0	-232,7
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(E)	4 295,0	374,3
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
* versées par les actionnaires de la société mère		-3 500,0	0,0
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées		0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-260,0	-217,0
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		87,6	439,0
Remboursements d'emprunts		-526,6	-569,0
Intérêts financiers nets versés		-0,1	0,0
Autres flux liés aux opérations de financement		2 094,9	13 654,3
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(F)	-2 104,1	13 307,3
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(D+E+F)	572,2	2 306,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		7 068,3	4 761,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		7 640,5	7 068,3
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		572,2	2 306,6

3.2. ANNEXE COMPTABLE

Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture	28	Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques	37
Note 2 - Normes comptables applicables	28	Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	39
Note 3 - Principes et méthodes de consolidation	29	Note 10 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	43
Note 4 - Périmètre de consolidation	30	Note 11 - Information sectorielle	43
Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation	30	Note 12 - Engagements de financement et de garantie	44
Note 6 - Notes relatives au bilan	33	Note 13 - Autres informations	44
Note 7 - Notes relatives au compte de résultat	36		

Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Reprise par l'État des dotations au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie :

Les dotations en numéraire et en titres transférées par l'Etat à l'EPIC Bpifrance dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) ont été reprises sur l'exercice 2023.

Le 15 février 2023, conformément à l'arrêté du 7 février 2023, les dotations en numéraire ont été restituées pour un montant de 3 500 M€.

Le 31 mai 2023, conformément à la décision du 22 mai 2023, les dotations en titres EDF ont été restituées pour un montant de 3 940,2 M€.

A cette même date, conformément à l'arrêté du 24 mai 2023, les titres EDF reçus par l'EPIC Bpifrance au titre du dividende 2021 ont été cédés à l'Etat pour un montant de 91,9 M€.

Le 5 septembre 2023, conformément à la décision du 21 juillet 2023, les dotations en titres TSA ont été restituées pour un montant de 7 561,3 M€.

A l'issue de ces opérations, les principaux impacts sur les états financiers au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- Une diminution du poste Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres de 11 593,4 M€ après réévaluation de 925,2 M€ au titre de l'exercice 2023 ;
- Une diminution du poste Autres actifs financiers non courants de 3 500 M€ ;
- Une diminution du poste Capital et réserves liées de 15 001,5 M€ ;
- Un transfert du poste Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le poste Réserves consolidées de 2 906,6 M€.

Le financement par les revenus du FII des dispositifs programmés est assuré.

Des revenus non programmés de 308,6 M€ seront transférés à l'Etat sur l'exercice 2024, ils sont enregistrés en charges à payer dans les comptes au 31 décembre 2023.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 2 - Normes comptables applicables

2.1. Normes comptables applicables au 31 décembre 2023

Les états financiers consolidés 2023 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2023.

Les nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2023 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes au 31 décembre 2023.

Le groupe n'applique pas les normes, amendements et interprétations dont l'application n'est qu'optionnelle au 31 décembre 2023.

2.2. Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2024.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2023.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,

- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la

participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Écarts d'acquisition

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en

« Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. À l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2023 % d'intérêt	31/12/2023 % de droit de vote	31/12/2022 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	49,32%	49,32%	49,32%

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 • Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 • Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluation pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et les emprunts au bilan à la date de règlement.

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. Les variations de juste valeur de ces instruments sont

présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. En tant qu'instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (critère SPPI Solely Payment of Principal and Interests), ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation déterminée selon une approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk »). Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Toutefois, le fonds de réserve et les créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat, leurs rémunérations ne respectant pas le critère SPPI.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.7. Impôts courants et différés

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2023 à 35,6 M€.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Incertitude fiscale

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond à la somme des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et du coût de l'endettement financier brut.

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs, dont notamment la fluctuation des taux d'intérêt et de change, la conjoncture économique, la modification de la réglementation ou de la législation.

Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en M€)	31/12/2023		31/12/2022	
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur	Dont G/P latents
Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable (*)	0,0	0,0	10 668,2	1 981,4
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	0,0	0,0	10 668,2	1 981,4

(*) cf. note 1.1 Faits significatifs de l'exercice

Aucun dividende n'a été perçu au cours de l'exercice 2023 au titre de ces actifs financiers.

6.2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en M€)	31/12/2023	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	14 882,8	88,1
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	14 882,8	88,1

(en M€)	31/12/2022	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	13 632,6	103,9
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	13 632,6	103,9

6.3. Autres actifs financiers

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts ⁽¹⁾	272,6	711,6
Dotations PPMTR ⁽²⁾	47,0	46,0
Fonds de réserve ⁽³⁾	630,7	619,3
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	65,4	93,7
Créances Subventions France Nation Verte ⁽⁴⁾	12,7	0,0
Compte courant État - Agence France Trésor Innovation Capital ⁽⁵⁾	0,0	3 500,0
Créances rattachées	0,4	0,5
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	1 028,8	4 971,0

⁽¹⁾ Remboursement à échéance de deux prêts consentis à Bpifrance : 197 M€ le 13 mars 2023 et 242 M€ le 14 décembre 2023

⁽²⁾ Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration

⁽³⁾ Fonds de réserve auprès de Bpifrance comptabilisé à la juste valeur par résultat

⁽⁴⁾ Convention entre l'EPIC Bpifrance, l'Ademe et Bpifrance relative à la mise en place du Plan d'accélération de la transition écologique des TPE-PME signée le 13 juin 2023

⁽⁵⁾ cf note 1.1 Faits significatifs de l'exercice

6.4. Créances clients et créances diverses

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à recevoir	50,4	45,0
Dotations à recevoir de l'Etat	17 985,6	16 708,7
• Projets structurants pour la compétitivité	98,5	141,0
• Accompagnement de filières	48,3	48,3
• PIA4 Aides Guichet	401,5	439,0
• PIA4 Démonstration	490,0	630,0
• PIA4 Aides Nationales	942,9	1 026,0
• PIA4 Soutien au déploiement	1 000,0	1 200,0
• PIA4 Maturation	435,0	465,0
• PIA4 Régionalisé	335,0	375,0
• PIA4 France 2030 Piave 2 (Projets industriels d'avenir)	300,0	350,0
• PIA4 France 2030 Aides Guichet	4,4	4,4
• PIA4 France 2030 Démonstration	2 140,0	2 290,0
• PIA4 France 2030 Aides Nationales	590,0	690,0
• PIA4 France 2030 Soutien au déploiement	2 745,0	2 290,0
• PIA4 France 2030 Maturation	960,0	1 065,0
• PIA4 France 2030 Industrialisation et déploiement	6 845,0	5 105,0
• PIA4 France 2030 Multicap Croissance 4	500,0	500,0
• PIA4 France 2030 Fonds National de Venture Industriel (FNVI)	0,0	90,0
• PIA4 France 2030 Fonds National d'Amorçage 3	150,0	0,0
TOTAL DES CRÉANCES CLIENTS ET CRÉANCES DIVERSES	18 036,0	16 753,7

6.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Compte courant Bpifrance	0,0	1,1
Compte courant Etat - Agence France Trésor	73,6	96,2
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	7 096,0	6 566,6
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation ^(*)	366,7	284,1
Compte de Dépôts de Fonds au Trésor	104,2	120,3
TOTAL DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 640,5	7 068,3

^(*) cf note 1.1 Faits significatifs de l'exercice

6.6. Dettes financières diverses

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts ^(*)	272,6	711,6
Dettes rattachées	0,4	0,5
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	273,0	712,1

^(*) Remboursement à échéance de deux prêts consentis par l'État : 197 M€ le 13 mars 2023 et 242 M€ le 14 décembre 2023

6.7. Autres passifs financiers

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Ressources publiques PIA et France 2030	25 081,6	23 275,3
Autres ressources publiques d'intervention	0,0	65,3
Fonds Modernisation de la restauration	49,2	48,2
Dotations à payer Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	55,1	63,5
Dotations à payer Bpifrance Participations	0,8	0,7
Dotations à payer Bpifrance	40,0	1,4
Dotations à payer Bpifrance Régions	2,8	0,0
Charges à payer Bpifrance	16,3	4,9
Charges à payer État (*)	308,6	0,0
TOTAL DES AUTRES PASSIFS FINANCIERS	25 554,3	23 459,3

^(*) cf note 1.1 Faits significatifs de l'exercice

6.8. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance	4,6	8,6
Dettes fournisseurs	14,0	21,0
Dettes fiscales et sociales	0,0	0,1
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET DETTES DIVERSES	18,6	29,7

6.9. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

(en M€)	31/12/2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs financiers	0,0	1 020,6	0,0	1 020,6
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	264,9	0,0	264,9

(en M€)	31/12/2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 088,5	6 579,7	0,0	10 668,2
Autres actifs financiers	0,0	4 971,0	0,0	4 971,0
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	712,1	0,0	712,1

Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Prestations des sociétés du groupe ⁽¹⁾	-1,5	-1,5
Charges externes	-0,1	-0,1
Fonds de réserve ⁽²⁾	-14,4	-3,8
Autres charges ⁽³⁾	-43,8	-18,8
SOUS TOTAL	-59,7	-24,2
Impôts et Taxes et versements assimilés	-0,3	-0,5
SOUS TOTAL	-0,3	-0,5
TOTAL DES IMPÔTS ET TAXES ET CHARGES EXTERNES	-60,0	-24,7

⁽¹⁾ Les prestations des sociétés du groupe sont composées de refacturations de personnel.

⁽²⁾ Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie.

⁽³⁾ Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'accompagnement.

7.2. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	534,0	737,2
TOTAL DES QUOTE-PARTS DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	534,0	737,2

7.3. Coût de l'endettement financier net

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts Bpifrance	1,2	1,7
TOTAL DES PRODUITS DE TRÉSORERIE	1,2	1,7

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt Etat	-1,2	-1,7
TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-1,2	-1,7

7.4. Autres produits et charges financiers

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes EDF	0,0	91,9
Dividendes TSA	0,0	140,8
Intérêts compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital ⁽¹⁾	12,0	87,5
Intérêts compte courant Etat - Agence France Trésor	2,9	0,4
Produits financiers du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	10,2	4,2
Commissions de garantie des émissions Bpifrance	54,4	54,8
Fonds de réserve	14,4	3,8
Autres charges financières ⁽²⁾	-359,5	-195,4
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-265,6	188,0

⁽¹⁾ cf note 1.1 Faits significatifs de l'exercice

⁽²⁾ Dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie : 308,6M€ de revenus non programmés à transférer à l'État (cf note 1.1 Faits significatifs de l'exercice) et 50,8 M€ de pertes et dépréciations sur créances.

Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Le groupe est uniquement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2023, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de perte dus aux variations de taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 640,5	7 068,3
Autres actifs financiers	351,1	4 831,4
Engagements de garantie donnés et engagements par signature ^(*)	50 063,4	48 278,2
TOTAL	58 055,0	60 177,9

^(*) Les engagements de garantie donnés, soit 50 063,4 M€, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 7 640,5 M€ au 31 décembre 2023 est composé des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 7 462,7 M€.

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 351,1 M€ au 31 décembre 2023 concerne le groupe Bpifrance pour 350,6 M€ (hors créances rattachées).

8.3. Risques financiers

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

L'EPIC Bpifrance est exposé au risque structurel de taux d'intérêt.

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie et aux opérations de prêts/emprunts. Pour ces dernières, l'EPIC Bpifrance perçoit des financements et accorde à Bpifrance des emprunts miroir. Ainsi, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité ; la sensibilité au risque structurel de taux d'intérêt est nulle. En outre, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours sont intégrés dans le cadre du dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance.

L'EPIC Bpifrance utilise deux indicateurs de suivi du risque structurel de taux :

- la mesure du risque de revenus, via la marge nette d'intérêt, qui vise à apprécier l'impact de différents scénarios de taux sur la marge nette d'intérêt de l'établissement, en appliquant des chocs de taux similaires sur tous les taux courts ; et
- la mesure du risque de valeur, via la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe fonds propres exclus, qui a pour objet de suivre l'évolution de la valeur actuelle nette en cas d'évolution des taux (EVE – Economic Value of Equity).

Du fait de la structure du bilan de l'EPIC Bpifrance, au 31 décembre 2023, la sensibilité de ces deux indicateurs à une hausse/baisse des taux de 200bps est quasi-nulle.

Echéancier des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les flux contractuels non actualisés (capital et intérêts).

Flux annuels (en M€)	31/12/2023						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des prêts à terme auprès de l'Etat	273,0	- 274,0	-	- 0,4	- 88,0	- 185,6	-
Remboursement des prêts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	273,0	- 274,0	-	- 0,4	- 88,0	- 185,6	-
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-

Flux annuels (en M€)	31/12/2022						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des prêts à terme auprès de l'Etat	712,1	- 714,3	-	- 197,5	- 242,8	- 274,0	-
Remboursement des prêts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	712,1	- 714,3	-	- 197,5	- 242,8	- 274,0	-
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-

Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.2. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés avant les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans les entités mises en équivalence – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en M€)	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	49,32%
Méthode de consolidation	Equivalence

Actif - comptes consolidés du groupe Bpifrance

ACTIF (en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales	2 921,8	9 575,7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 544,8	6 986,4
Instruments dérivés de couverture	60,9	58,1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 100,2	15 227,5
Titres au coût amorti	9 430,2	9 616,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 601,4	1 257,6
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	49 185,6	47 887,9
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 283,0	6 095,5
Aides au financement de l'innovation	866,0	971,1
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 115,6	-2 249,2
Actifs d'impôts courants et différés	331,8	372,7
Comptes de régularisation et actifs divers	1 421,0	1 383,1
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 170,7	3 895,7
Immeubles de placement	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	233,4	247,1
Immobilisations incorporelles	330,0	281,7
Ecarts d'acquisition	2,1	2,1
TOTAL DE L'ACTIF	100 367,2	101 609,2

Passif - comptes consolidés du groupe Bpifrance

PASSIF (en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	2,3
Instruments dérivés de couverture	14,5	10,9
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	13 532,9	20 672,2
Dettes envers la clientèle	1 996,4	2 389,6
Dettes représentées par un titre	42 210,1	39 749,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-869,0	-2 027,3
Passifs d'impôts courants et différés	93,1	32,6
Comptes de régularisation et passifs divers	3 602,0	3 910,8
Dettes locatives	127,3	129,2
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Provisions	99,7	123,5
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	2 508,8	2 311,6
Fonds de garantie publics	6 983,8	6 794,9
Dettes subordonnées	7,2	7,2
Capitaux propres	30 060,5	27 502,7
Capitaux propres part du Groupe	29 997,4	27 430,5
• Capital et réserves liées	21 122,4	21 122,4
• Réserves consolidées	5 722,3	4 351,7
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 038,1	453,2
• Résultat	1 114,6	1 503,2
Intérêts minoritaires	63,1	72,2
• Réserves	63,5	72,3
• Résultat	-0,4	-0,1
TOTAL DU PASSIF	100 367,2	101 609,2

Résultat consolidé du groupe Bpifrance

RESULTAT (en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	3 356,8	1 825,6
Intérêts et charges assimilées	-2 483,9	-938,5
Commissions (produits)	116,9	107,8
Commissions (charges)	-3,0	-1,8
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	231,5	404,6
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	586,9	569,4
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Produits des autres activités	344,9	291,2
Charges des autres activités	-136,2	-127,1
PRODUIT NET BANCAIRE	2 013,8	2 131,2
Charges générales d'exploitation	-950,6	-811,5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-102,4	-88,7
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	960,7	1 231,0
Coût du risque	-56,3	-163,2
RESULTAT D'EXPLOITATION	904,4	1 067,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	475,3	495,4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-169,8	-0,7
Variations de valeur des écarts d'acquisition	9,7	3,8
RESULTAT AVANT IMPOT	1 219,6	1 566,3
Impôts sur les bénéfices	-105,3	-63,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	1 114,3	1 503,1
Intérêts minoritaires	-0,4	-0,1
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 114,6	1 503,2
Résultat par action (en euros)	1,64	2,22
Résultat dilué par action (en euros)	1,64	2,22

Rapprochement avec la valeur comptable de la participation	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres part du groupe	29 997,4	27 430,5
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	14 794,7	13 528,7
Ecart d'évaluation/d'acquisition	88,1	103,9
Retraitements de consolidation	0,0	0,0
Valeur comptable des intérêts dans la coentreprise	14 882,8	13 632,6

9.3. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

Note 10 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

Note 11 - Information sectorielle

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en M€)			
31/12/2023	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-60,0	0,0	-60,0
Résultat financier	-265,6	0,0	-265,6
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	534,0	534,0

(en M€)			
31/12/2022	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-24,7	0,0	-24,7
Résultat financier	188,0	0,0	188,0
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	737,2	737,2

(en M€)			
31/12/2023	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 640,5	0,0	7 640,5
Autres actifs financiers	1 028,7	0,0	1 028,7
Participations dans les entreprises MEE	0,0	14 882,8	14 882,8

(en M€)			
31/12/2022	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 068,3	0,0	7 068,3
Autres actifs financiers	4 971,0	0,0	4 971,0
Participations dans les entreprises MEE	0,0	13 632,6	13 632,6

Note 12 - Engagements de financement et de garantie

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés	50 063,4	48 278,2
Engagements de financement de crédits	0,0	0,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie ^(*)	50 063,4	48 278,2
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	50 063,4	48 278,2
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Engagements de financement de crédits reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

^(*) Les engagements de garantie donnés, soit 50 063,4 M€, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance

Note 13 - Autres informations

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en M€)	31/12/2023	31/12/2022
Postes du bilan	31/12/2023	31/12/2022
Actif	954,1	1 377,3
Autres actifs financiers	903,7	1 331,3
Créances clients et créances diverses	50,4	44,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,0	1,1
Passif	56,9	29,9
Dettes fournisseurs et dettes diverses	56,9	29,9
Postes du compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	55,7	56,5
Engagements	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Autres engagement donnés	0,0	9,8

13.2. Honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé (montants HT, hors réseau)

(en milliers d'euros)	KPMG Audit		Mazars	
	2023	2022	2023	2022
Certification des comptes	49	39	51	39
Autres services	-	-	-	-
TOTAL	49	39	51	39

13.3. Activités pour compte de tiers

Conformément au référentiel IFRS, les activités suivantes ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

(en M€)	31/12/2023						
	Actif			Passif			
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	Hors bilan
Activité des SATT ⁽¹⁾	426,1	0,0	426,1	0,0	426,1	426,1	0,0
French Tech Souveraineté ⁽²⁾	532,1	0,0	532,1	0,0	532,1	532,1	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels	394,7	0,0	394,7	0,0	394,7	394,7	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	4,3	0,0	4,3	0,0	4,3	4,3	0,0
Fonds PSIM	111,3	0,0	111,3	0,0	111,3	111,3	0,0
Fonds National d'Amorçage	180,7	0,0	180,7	0,0	180,7	180,7	0,0
Fonds Multicap Croissance	326,1	0,0	326,1	0,0	326,1	326,1	0,0
Fonds French Tech Seed	209,3	0,0	209,3	0,0	209,3	209,3	0,0
Fonds French Tech Accélération	22,6	0,0	22,6	0,0	22,6	22,6	0,0
Fonds Ecotechnologies 2	34,5	0,0	34,5	0,0	34,5	34,5	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	153,1	0,0	153,1	0,0	153,1	153,1	0,0
Fonds Multicap Croissance 4	64,5	0,0	64,5	0,0	64,5	64,5	0,0
Fonds National de Venture Industriel	24,0	0,0	24,0	0,0	24,0	24,0	0,0
TOTAL	2 483,3	0,0	2 483,3	0,0	2 483,3	2 483,3	0,0

⁽¹⁾ Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)

⁽²⁾ Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir

(en M€)	31/12/2022						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité des SATT ⁽¹⁾	441,6	0,0	441,6	0,0	441,6	441,6	0,0
French Tech Souveraineté ⁽²⁾	640,2	0,0	640,2	0,0	640,2	640,2	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels	371,7	0,0	371,7	0,0	371,7	371,7	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	14,6	0,0	14,6	0,0	14,6	14,6	0,0
Fonds PSIM	101,5	0,0	101,5	0,0	101,5	101,5	0,0
Fonds National d'Amorçage	119,2	0,0	119,2	0,0	119,2	119,2	0,0
Fonds Multicap Croissance	274,0	0,0	274,0	0,0	274,0	274,0	0,0
Fonds French Tech Seed	188,1	0,0	188,1	0,0	188,1	188,1	0,0
Fonds French Tech Accélération	5,4	0,0	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0
Fonds Ecotechnologies 2	22,1	0,0	22,1	0,0	22,1	22,1	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	30,4	0,0	30,4	0,0	30,4	30,4	0,0
Fonds Multicap Croissance 4	4,5	0,0	4,5	0,0	4,5	4,5	0,0
TOTAL	2 213,3	0,0	2 213,3	0,0	2 213,3	2 213,3	0,0

⁽¹⁾ Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)

⁽²⁾ Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir



COMPTES INDIVIDUELS

4.1 BILAN PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE	48	4.3 ANNEXE COMPTABLE	51
4.2 COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE	50		

4.1. BILAN PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE

Actif

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2023	31/12/2022
				Net	Net
Actif Immobilisé		15 554 084	75 343	15 478 741	27 661 337
Immobilisations financières		15 554 084	75 343	15 478 741	27 661 337
• Participations	3	14 449 970	0	14 449 970	14 003 574
• Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4	0	0	0	8 686 781
• Prêts	5	273 007	0	273 007	712 061
• Autres immobilisations financières	6	831 107	75 343	755 764	4 258 921
Actif circulant		25 684 166	0	25 684 166	23 839 136
• Autres créances	7	18 043 669	0	18 043 669	16 770 850
• Disponibilités	8	7 640 497	0	7 640 497	7 068 286
TOTAL DE L'ACTIF		41 238 250	75 343	41 162 907	51 500 473

Passif

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres	9	11 298 138	23 726 989
• Capital		7 135 413	22 136 906
• Report à nouveau		1 330 083	1 202 646
• Résultat de l'exercice		2 832 642	387 437
Dettes financières		273 007	712 061
• Emprunts et dettes financières	10	273 007	712 061
Dettes d'exploitation		27 093 443	24 611 903
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	13 983	20 986
• Dettes fiscales et sociales	12	7	103
• Autres dettes	13	27 079 453	24 590 814
Dettes diverses	14	2 493 697	2 440 900
Produits constatés d'avance	15	4 622	8 620
TOTAL DU PASSIF		41 162 907	51 500 473

4.2. COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE EPIC BPIFRANCE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation	16	-60 008	-24 727
• Autres achats et charges externes		-15 974	-5 428
• Impôts et Taxes et versements assimilés		-279	-531
• Autres charges		-43 755	-18 768
RESULTAT D'EXPLOITATION		-60 008	-24 727
Produits financiers		355 913	662 666
• Dividendes	17	260 859	510 318
• Autres Intérêts et produits assimilés	18	95 054	152 348
Charges financières		-360 734	-197 075
• Autres Intérêts et charges assimilées	19	-360 734	-197 075
RESULTAT FINANCIER		-4 821	465 591
Produits Exceptionnels	20	11 593 431	116 974
• Produits de cessions d'éléments d'actifs		11 593 431	116 974
Charges Exceptionnelles	21	-8 686 782	-169 402
• Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		-8 686 782	-169 402
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 906 649	-52 428
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 841 820	388 436
• Impôts sur les bénéfices	22	-9 178	-999
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 832 642	387 437

4.3. ANNEXE COMPTABLE

Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture	52	Note 15 - Produits constatés d'avance	57
Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation	52	Note 16 - Charges d'exploitation	57
Note 3 - Participations	53	Note 17 - Dividendes	57
Note 4 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	53	Note 18 - Intérêts et produits assimilés	57
Note 5 - Prêts	53	Note 19 - Intérêts et charges assimilées	57
Note 6 - Autres immobilisations financières	54	Note 20 - Produits exceptionnels	58
Note 7 - Autres créances	54	Note 21 - Charges exceptionnelles	58
Note 8 - Disponibilités	55	Note 22 - Impôts sur les bénéfiques	58
Note 9 - Capitaux propres	55	Note 23 - Engagements hors bilan	59
Note 10 - Emprunts et dettes financières	55	Note 24 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	59
Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55	Note 25 - Eléments concernant les parties liées	59
Note 12 - Dettes fiscales et sociales	56	Note 26 - Activités pour compte de tiers	60
Note 13 - Autres dettes	56	Note 27 - Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2023	60
Note 14 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	56		

Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Reprise par l'Etat des dotations au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie :

Les dotations en numéraire et en titres transférées par l'Etat à l'EPIC Bpifrance dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) ont été reprises sur l'exercice 2023.

Le 15 février 2023, conformément à l'arrêté du 7 février 2023, les dotations en numéraire ont été restituées pour un montant de 3 500 M€.

Le 31 mai 2023, conformément à la décision du 22 mai 2023, les dotations en titres EDF ont été restituées pour un montant de 3 940,2 M€ et une valeur nette comptable de 3 605,8 M€. A cette même date, conformément à l'arrêté du 24 mai 2023, les titres EDF reçus par l'EPIC Bpifrance au titre du dividende 2021 ont été cédés à l'Etat pour un montant de 91,9 M€ correspondant à leur valeur nette comptable.

Le 5 septembre 2023, conformément à la décision du 21 juillet 2023, les dotations en titres TSA ont été restituées pour un montant de 7 561,3 M€ et une valeur nette comptable de 4 989,1 M€.

A l'issue de ces opérations, les principaux impacts sur les états financiers au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- une diminution du poste Titres immobilisés de l'activité de portefeuille de 8 686,8 M€ ;
- une diminution du poste Autres immobilisations financières de 3 500 M€ ;
- une diminution du poste Capitaux propres de 15 001,5 M€ ;
- un résultat exceptionnel de 2 906,6 M€.

Il est à noter que le résultat comptable dégagé compense exactement la part de la diminution du poste Capital imputable à la reprise des dotations à leur valeur de marché, conformément à la réglementation comptable en vigueur.

Le financement par les revenus du FII des dispositifs programmés est assuré. Des revenus non programmés de 308,6 M€ seront transférés à l'Etat sur l'exercice 2024, ils sont enregistrés en charges à payer dans les comptes au 31 décembre 2023.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

• Bilan

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste « Immobilisations Financières », les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) recensent

quant à eux les titres destinés à l'activité de portefeuille qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net, des perspectives d'activité, ainsi que de la valeur de marché en ce qui concerne les TIAP.

• Compte de résultat

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Note 3 - Participations

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Souscriptions	Remboursements	31/12/2023
Participation Bpifrance	10 431 146			10 431 146
Participation Fonds Sociétés de Projets Industriels	504 580		20 039	484 541
Participation Fonds Ambition Amorçage Angels	22 062		10 233	11 829
Participation Fonds PSIM	231 097		5 376	225 721
Participation Fonds National d'Amorçage	499 749			499 749
Participation Fonds Multicap Croissance 3	595 771		10 273	585 498
Participation Fonds French Tech Seed	203 643	150 000	7 683	349 960
Participation Fonds French Tech Accélération 2	99 999			99 999
Participation Fonds Ecotechnologies 2	150 000			150 000
Participation Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	665 527			665 527
Participation Fonds Multicap Croissance 4	600 000			600 000
Participation Fonds National de Venture Industriel	0	349 999		349 999
TOTAL	14 003 574	499 999	53 604	14 449 969

Note 4 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille EDF ^(*)	0	3 697 714
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille TSA ^(*)	0	4 989 067
MONTANT NET	0	8 686 781

^(*) cf. note 1.1 Faits significatifs.

Note 5 - Prêts

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts ^(*)	272 570	711 570
Créances rattachées	437	491
TOTAL	273 007	712 061

^(*) Remboursement à échéance de deux prêts consentis à Bpifrance : 197 M€ le 13 mars 2023 et 242 M€ le 14 décembre 2023.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêts (hors créances rattachées)	87 600	184 970
	272 570	

Note 6 - Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotation PPMTR ⁽¹⁾	47 013	45 951
Fonds de réserve ⁽²⁾	630 668	619 304
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	65 429	93 666
Créances Subventions France Nation Verte ⁽³⁾	12 654	0
Compte courant État Agence France Trésor Innovation Capital ⁽⁴⁾	0	3 500 000
TOTAL	755 764	4 258 921

⁽¹⁾ Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration.

⁽²⁾ Fonds de réserve auprès de Bpifrance.

⁽³⁾ Convention entre l'EPIC Bpifrance, l'Ademe et Bpifrance relative à la mise en place du Plan d'accélération de la transition écologique des TPE-PME signée le 13 juin 2023.

⁽⁴⁾ cf. note 1.1 Faits significatifs.

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres immobilisations financières (hors créances rattachés)	0	755 764
	755 764	

Note 7 - Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à recevoir	50 439	44 904
Créances fiscales	7 402	17 095
Intérêts à recevoir compte courant État - Agence France Trésor	235	130
Dotations à recevoir de l'État	17 985 593	16 708 721
- Projets structurants pour la compétitivité	98 500	141 000
- Accompagnement de filières	48 300	48 300
- PIA4 Aides Guichet	401 500	439 000
- PIA4 Démonstration	490 000	630 000
- PIA4 Aides Nationales	942 893	1 026 021
- PIA4 Soutien au déploiement	1 000 000	1 200 000
- PIA4 Maturation	435 000	465 000
- PIA4 Régionalisé	335 000	375 000
- PIA4 France 2030 Piave 2 (Projets industriels d'avenir)	300 000	350 000
- PIA4 France 2030 Aides Guichet	4 400	4 400
- PIA4 France 2030 Démonstration	2 140 000	2 290 000
- PIA4 France 2030 Aides Nationales	590 000	690 000
- PIA4 France 2030 Soutien au déploiement	2 745 000	2 290 000
- PIA4 France 2030 Maturation	960 000	1 065 000
- PIA4 France 2030 Industrialisation et déploiement	6 845 000	5 105 000
- PIA4 France 2030 Multicap Croissance 4	500 000	500 000
- PIA4 France 2030 Fonds National de Venture Industriel (FNVI)	0	90 000
- PIA4 France 2030 Fonds National d'Amorçage 3	150 000	0
TOTAL	18 043 669	16 770 850

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	18 043 669	0
	18 043 669	

Note 8 - Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Compte courant Bpifrance	0	1 081
Compte de Dépôts de Fonds au Trésor	104 188	120 305
Compte courant État - Agence France Trésor	73 601	96 245
Compte courant État - Agence France Trésor Investissement d'avenir	7 095 977	6 566 572
Compte courant État - Agence France Trésor Innovation ^(*)	366 731	284 083
TOTAL	7 640 497	7 068 286

^(*)cf. note 1.1 Faits significatifs.

Note 9 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Reprise des dotations au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	Résultat 2023	31/12/2023
Capital	22 136 906			-15 001 493		7 135 413
Report à nouveau	1 202 646	387 437	-260 000			1 330 083
Résultat de l'exercice	387 437	-387 437			2 832 642	2 832 642
TOTAL	23 726 989	0	-260 000	-15 001 493	2 832 642	11 298 138

^(*)cf. note 1.1 Faits significatifs.

^(*)Distribution d'un dividende de 260 M€ à l'Agence des participations de l'État, en vertu de l'arrêté du 20 juillet 2023.

En application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n°2001-1276 du 28 décembre 2001(modifié par l'art.88 de la Loi de finances rectificative pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003), un dividende peut être perçu par l'État. Le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice, au sens de l'article L.232-11 du code de commerce. Il peut être prélevé sur les réserves disponibles. Les dotations en capital reçues par les établissements publics ne donnent pas lieu à rémunération. Après examen de la situation financière de l'établissement public et constatation de l'existence de sommes distribuables, sur le rapport du conseil d'administration, le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé du budget déterminent par arrêté le montant du dividende versé à l'État.

Note 10 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts ^(*)	272 570	711 570
Dettes rattachées	437	491
TOTAL	273 007	712 061

^(*)Remboursement à échéance de deux prêts consentis par l'État : 197 M€ le 13 mars 2023 et 242 M€ le 14 décembre 2023.

Ventilation des emprunts et dettes financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts auprès de l'État (hors dettes rattachées)	87 600	184 970	0
	272 570		

Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

Note 13 - Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Ressources publiques PIA et France 2030	26 606 700	24 406 822
Autres ressources publiques d'intervention	0	65 356
Fonds Modernisation de la restauration	49 225	48 159
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	55 055	63 524
Dotation à payer Bpifrance Participations	757	657
Dotation à payer Bpifrance	39 956	1 350
Dotation à payer Bpifrance Régions	2 850	0
Charges à payer Bpifrance	16 310	4 946
Charges à payer État ^(*)	308 600	0
Total	27 079 453	24 590 814

^(*) cf. note 1.1 Faits significatifs.

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Autres dettes	27 079 453	0	0
	27 079 453		

Note 14 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres restant à libérer Fonds Sociétés de Projets Industriels	89 819	132 863
Titres restant à libérer Fonds Ambition Amorçage Angels	7 500	7 500
Titres restant à libérer Fonds PSIM	114 462	129 582
Titres restant à libérer Fonds National d'Amorçage	319 090	380 559
Titres restant à libérer Fonds Multicap Croissance	259 370	321 738
Titres restant à libérer Fonds French Tech Seed	136 700	15 500
Titres restant à libérer Fonds French Tech Accélération 2	77 349	94 549
Titres restant à libérer Fonds Ecotechnologies 2	115 500	127 950
Titres restant à libérer Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	512 383	635 159
Titres restant à libérer Multicap Croissance 4	535 500	595 500
Titres resant à libérer Fonds National de Venture Industriel	326 024	0
Total	2 493 697	2 440 900

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 493 697	0	0
	2 493 697		

Note 15 - Produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à étaler	4 622	8 620
TOTAL	4 622	8 620

Note 16 - Charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Prestations des sociétés du Groupe ⁽¹⁾	-1 473	-1 465
Charges externes	-137	-117
Fonds de réserve ⁽²⁾	-14 364	-3 846
Impôts, taxes et versements assimilés	-279	-531
Autres charges ⁽³⁾	-43 755	-18 768
TOTAL	-60 008	-24 727

⁽¹⁾ Les prestations des sociétés du Groupe sont composées de refacturations de personnel.

⁽²⁾ Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie.

⁽³⁾ Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'accompagnement.

Note 17 - Dividendes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes Bpifrance	260 859	277 580
Dividendes EDF	0	91 938
Dividendes TSA	0	140 800
TOTAL	260 859	510 318

Note 18 - Intérêts et produits assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts prêts en euros Bpifrance	1 244	1 714
Commissions de garantie des émissions Bpifrance	54 436	54 762
Fonds de réserve	14 364	3 846
Intérêts compte courant État - Agence France Trésor Innovation Capital ^(*)	11 986	87 500
Intérêts compte courant État - Agence France Trésor	2 858	347
Produits financiers du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	10 166	4 179
TOTAL	95 054	152 348

^(*) cf. note 1.1 Faits significatifs.

Note 19 - Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts emprunt État	-1 244	-1 714
Autres charges financières ^(*)	-359 490	-195 361
TOTAL	-360 734	-197 075

^(*) Dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie : 308,6 M€ de revenus non programmés à transférer à l'État (cf. note 1.1 Faits significatifs) et 50,8 M€ de pertes et dépréciations sur créances.

Note 20 - Produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF (*)	4 032 130	116 974
Produits de cessions d'immobilisations financières TSA (*)	7 561 301	0
Total	11 593 431	116 974

(*) cf. note 1.1 Faits significatifs.

Note 21 - Charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur comptable des immobilisations financières cédées EDF (*)	-3 697 715	-169 402
Valeur comptable des immobilisations financières cédées TSA (*)	-4 989 067	0
Total	-8 686 782	-169 402

(*) cf. note 1.1 Faits significatifs.

Note 22 - Impôts sur les bénéfices

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à 35,6 M€, le résultat comptable du secteur exonéré FII est de 2 569,1 M€ et celui du secteur taxable de 273 M€.

Secteur non taxable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charges externes	-233	-309
Résultat d'exploitation	-233	-309
Dividendes	0	232 738
Intérêts compte courant État - Agence France Trésor Innovation Capital	11 986	87 500
Autres produits financiers	10 166	4 179
Autres charges financières	-359 490	-195 361
RÉSULTAT FINANCIER	-337 338	129 056
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF	4 032 130	116 974
Valeur comptable des immobilisations financières cédées EDF	-3 697 715	-169 402
Produits de cessions d'immobilisations financières TSA	7 561 301	0
Valeur comptable des immobilisations financières cédées TSA	-4 989 067	0
Résultat exceptionnel	2 906 649	-52 428
Résultat courant avant impôts	2 569 078	76 319
Résultat de l'exercice	2 569 078	76 319

Note 23 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
• Engagements en faveur d'établissements de crédit		
• Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	50 063 377	48 278 236
• Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	50 063 377	48 278 236
• Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
• Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
• Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
• Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
• Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
• Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
• Autres engagements reçus		

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 50 063,3 M€ sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance.

Note 24 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

Note 25 - Eléments concernant les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

Note 26 - Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par l'EPIC Bpifrance pour le compte de l'État ne figurent pas au bilan de l'établissement public.

31/12/2023						
(en milliers d'euros)	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT ⁽¹⁾	426 142		426 142		426 142	426 142
French Tech Souveraineté ⁽²⁾	532 053		532 053		532 053	532 053
TOTAL	958 195	0	958 195	0	958 195	958 195

⁽¹⁾ Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT).

⁽²⁾ Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir.

31/12/2022						
(en milliers d'euros)	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT	441 564		441 564		441 564	441 564
French Tech Souveraineté	640 239		640 239		640 239	640 239
TOTAL	1 081 803	0	1 081 803	0	1 081 803	1 081 803

Note 27 - Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2023

	Informations financières									
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société										
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
2. Participations (10% à 50% du capital détenu)										
Bpifrance siren 320 252 489 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort	5 440 000	17 187 839	49,2%	10 431 146	10 431 146	272 570	50 063 377	1 508 980	723 551	260 859
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société										
1. Filiales non reprises au paragraphe A										
a. Filiales françaises (ensemble)										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
2. Participations non reprises dans le paragraphe A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)										
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)										



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**5.1 RAPPORT SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS 62**

**5.2 RAPPORT SUR LES COMPTES
INDIVIDUELS 64**

5.1. RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EPIC Bpifrance

27-31 avenue du Général Leclerc 94 710 Maisons-Alfort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.2 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.2 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme indiqué dans la note 1.1 « Faits significatifs de l'exercice », la reprise par l'Etat des dotations au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie a des conséquences significatives dans la présentation des états financiers consolidés au 31 décembre 2023. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes 1.1, 6.1, 6.3 et 7.4.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives à votre établissement, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 25 Mars 2024

Matthew BROWN

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 25 Mars 2024

Ulrich SARFATI

5.2. RAPPORT SUR LES COMPTES INDIVIDUELS

EPIC Bpifrance

27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 mars 2024

KPMG S.A.

Ulrich SARFATI
Associé

Courbevoie, le 25 mars 2024

Mazars

Matthew BROWN
Associé



ANNEXES

**6.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE
BPIFRANCE 68**

**6.2 ORGANIGRAMME DU RÉSEAU DE
BPIFRANCE 69**

6.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE BPIFRANCE



6.2. ORGANIGRAMME DU RÉSEAU DE BPIFRANCE





SERVIR L'AVENIR

Bpifrance

**Etablissement Public à caractère Industriel
et commercial**

483 790 069 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01
www.bpifrance.fr